

Rapport Social d'Agricovert SCES sur l'activité 2021

Agricovert est une coopérative inscrivant son projet dans l'économie sociale et solidaire, elle mène ses activités au bénéfice de ses coopérateurs ainsi que de la communauté locale où elle opère. Les surplus financiers dégagés ne servent pas à rémunérer des investisseurs, mais à soutenir les parties prenantes (producteurs, consommateurs) dans le développement de l'agriculture bio, paysanne, locale, sobre en énergie et respectueuse des sols et de la biodiversité. Dans cette optique, elle a aussi décidé d'inclure dans son projet la création d'emplois, en particulier pour des personnes éloignées des circuits traditionnels du travail.

La finalité sociale d'Agricovert :

La société a pour but principal dans l'intérêt général, de générer un impact sociétal positif pour l'Être humain, l'Environnement ou la Communauté ; elle a pour finalité de contribuer à la création d'emplois, au développement d'une économie locale à valeurs humaines et à la promotion d'une agriculture de proximité socialement et environnementalement respectueuse, fidèle au concept de la souveraineté alimentaire (nouveaux statuts 2021)

Organisation pour réaliser la finalité sociale :

Les dépenses sont d'une part strictement effectuées dans le but de développer les activités économiques de la coopérative, c'est-à-dire la vente de produits issus de nos producteurs et des artisans partenaires, par les canaux de distribution en place : Points de dépôt (paniers de légumes et offre complémentaire limitée) et 2 Comptoirs (gamme complète), à Gembloux et Genappe jusque juin 2021, puis à Court-Saint-Etienne à partir de septembre 2021.

Nos produits sont issus en priorité de nos agriculteurs – coopérateurs (30), ensuite des agriculteurs et artisans locaux pratiquant la même logique écologique et agricole que nos producteurs. En dernier recours, nous nous fournissons alors auprès du grossiste bio Interbio (Sombreffe).

La coopérative a également un rôle de formation, d'information et de plaidoyer vers l'extérieur. Avec la crise sanitaire toujours présente, la capacité d'action pour la sensibilisation vers l'extérieur ou le grand public est restée limitée en 2021. Néanmoins la coopérative se positionne désormais plus fortement dans une dynamique collective du secteur, par l'intermédiaire du Collectif 5C qu'elle a intégré au tout début 2021. Les festivités des 10 ans (octobre 2021) ont également permis de rappeler le chemin parcouru et les enjeux de la production et de l'alimentation aujourd'hui, notamment à travers les Equi-Tables, organisées en partenariats avec des acteurs locaux (Eclosio, Ekikrok, Saw-B) sur la thématique cruciale du prix et de la viabilité financière. De nombreux étudiants ou porteurs de projets nous ont également rendu visite pour nourrir leur travaux ou réflexion.

Agricovert s'organise en interne de manière démocratique. A cette fin, les animations des groupes de travail fonctionnent le plus possible sur base des principes de la sociocratie (parole partagée et égale, décisions prises au consensus ou au consentement) . Ces groupes ont pour mission de faire remonter des propositions vers le C.A. C'est aussi la pratique en équipe permanente (1 réunion par semaine) ou en équipe de coordination (1 fois par quinzaine).

En 2021, les pôles de consommateurs et de producteurs se sont réunis avec régularité, même si ce fut parfois de façon limitée en raison du contexte sanitaire (4 réunions Conso, 6 des Producteurs). Cela reste des lieux privilégiés de prise de décisions, de mise en place de groupes de travail, de débats ou indirectement, de formation. La dynamique a permis de réactiver un moment de travail inter-pôles, rassemblant toutes les parties prenantes (conso-producteurs-équipe), sur le thème particulier de la communication.

Le conseil d'administration est composé de producteurs et de consommateurs à parité (5 producteurs - 5 consom'acteurs), ce qui reflète le souhait d'Agricovert de maintenir la solidarité entre les deux pôles.

Les administrateurs ont exercé leur mandat à titre gratuit.

Evolution de l'emploi

La coopérative consacre des moyens à la création d'emplois et à l'accompagnement socio-professionnel.

Une personne a été engagée pour soutenir le magasin de Court-Saint-Etienne (Employée CDD), de même qu'un contrat étudiant pour ce point de vente. A Gembloux un contrat a été transformé en CDI pour le volet traiteur. Suite à un parcours de réintégration, une collègue, précédemment en maladie a également pu reprendre ses activités à temps plein (CDI). Une personne a enfin été engagée pour remplacer le départ d'un livreur (CDD). Agricovert a donc poursuivi l'année avec 6 emplois temps plein (tous CDI), et 3 temps partiels . Soit 8 ETP au total, .

3 art.60 ont été accueillis dans la structure (collaboration avec le CPAS). Tous ont poursuivi leurs parcours normalement.

La boulangerie prend part de façon conséquente à l'intégration de personnes fragilisées par le handicap ou un parcours social de transition (stages ou conventions avec des institutions).

7 indépendants (3 en coordination/administration/compta, 2 en soutien du magasin, 1 cuisinier, 1 boucher = 3 ETP en moyenne), ainsi que les intérimaires (magasin) ont collaboré également de façon régulière à l'activité.

Indirectement, Agricovert a maintenu et/ou développé l'emploi dans les fermes coopératrices grâce aux volumes de commandes réalisés dans l'année

Les travailleurs de la coopérative (9 travailleurs) ont été invités à participer à l'assemblée ordinaire et les modalités d'accès à la qualité d'associé leur ont été présentées.